



CHARTRE RECRUTEMENT

GRUPE HYPROMAT FRANCE

Pour nous, les collaborateurs sont l'âme et l'élément moteur de la société. Grâce à eux, nous sommes leader sur notre marché. C'est pourquoi, nous plaçons l'implication et le professionnalisme de nos équipes au sommet de nos objectifs. Compétence, capacité d'innovation, goût du travail, dépassement de soi sont les caractéristiques auxquelles nous attachons une très grande valeur.

Le Groupe HYPROMAT FRANCE souhaite informer les candidats et les partenaires externes (écoles, cabinets de recrutement, Pôle Emploi, APEC, associations de travailleurs de plus de 50 ans,...) sur sa politique de recrutement par le biais de cette « Charte Recrutement ».



Notre code de déontologie

Les grands principes de notre code de déontologie sont :

- un profond **respect** de chaque candidat,
- la **rigueur**,
- la **qualité**,
- et la **discrétion** dans le recrutement.

Le service Ressources Humaines examine l'ensemble des candidatures et répond aux candidats de la suite donnée à leur candidature.



Principe de non- discrimination

Nous employons des hommes et des femmes en fonction de leurs compétences, de leur expérience et de leur motivation. Toute procédure de recrutement qui est mise en œuvre au sein du groupe est pratiquée dans **les conditions de non- discrimination**. Toute sélection fondée sur des motivations non professionnelles (religion, âge, sexe, opinions politiques, origine ethnique, handicap, appartenance syndicale...) est à exclure. Au- delà de la non- discrimination, nous sommes convaincus que la diversité est une richesse pour notre entreprise.



La politique Senior d'HYPROMAT FRANCE

Dans le cadre de notre Plan d'Action sur l'Emploi des Seniors, le Groupe s'engage à accepter sans discrimination toutes les candidatures de personne en deuxième partie de carrière et à examiner leur candidature en fonction des critères de compétences professionnelles requises pour le poste à pourvoir. Le cas échéant, l'entreprise entend embaucher des salariés seniors répondant au profil des postes ouverts à l'embauche.



La parité

Les conditions de l'emploi doivent être identiques pour les hommes et les femmes. En effet, le Groupe s'engage à accepter sans discrimination toutes les candidatures de femmes et à examiner leur candidature en fonction des critères de compétences professionnelles requises pour le poste à pourvoir.



L'emploi des handicapés

Dans le cadre de notre politique de non- discrimination à l'embauche, nous ouvrons les postes existants aux travailleurs handicapés sous condition que les restrictions à l'emploi formulées par le médecin du travail soient compatibles avec les exigences du poste à pourvoir.